

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Rémy VIROULAUD

N° 26363

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10, L.5211-4 et L.5211-16;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires;
Vu le décret n°2006-116 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais constatés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être exécutées sans rémunération des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux;
CONSIDÉRANT que le document de Monsieur Rémy VIROULAUD à PARIS (75) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions prévues par la délibération susvisée;

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Rémy VIROULAUD au 4 Rue Internationale de l'Agriculture 9359 4 au Parc des Exposition-Porte de Versailles PARIS (75) du 25 au 27 février 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Elu concerné le remboursement des frais réellement exposés pour l'exécution du mandat spécial tel qu'énuméré par l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Instruire le directeur général des services et Monsieur le trésorier aux charges afférentes en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Publié le 24 février 2025.

Reçu de Monsieur le Maire de Limoges
pour l'avis de Monsieur le Maire
Reçu de Monsieur le Maire

P.D.
Signé électroniquement le 24/02/2025
Monsieur Rémy VIROULAUD
Président de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Rémy VIROULAUD

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2025



26363.pdf
(.pdf, 213,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**